

Instructions

Ecouteur à distance

Retirer le couvercle du compartiment à piles à l'aide d'un tournevis.

Insérer les piles comme indiqué à l'intérieur du compartiment.

Replacer le couvercle et serrer la vis (pas trop fort) avec le tournevis.

Ne pas essayer de recharger des piles non rechargeables.

Les accumulateurs doivent être enlevés du jouet pour être chargés. Ils doivent être chargés sous la surveillance d'un adulte. Ne pas mélanger différents types de piles ou accumulateurs.

Ne pas mélanger des piles ou accumulateurs neufs et usagées.

Les piles et accumulateurs doivent être mis en place en respectant la polarité.

Les piles et accumulateurs usagés doivent être retirés du jouet.

Les bornes d'une pile ou d'un accumulateur ne doivent pas être mises en court-circuit.

Ne pas essayer de brûler ou de jeter des piles ou accumulateurs dans le feu.

Retirez les piles du jouet si vous ne l'utilisez pas pendant une longue période.

Ne pas exposer ce jeu à l'humidité et à des températures extrêmes.

Ne pas essayer de démonter le jouet. Ranger ce jeu à l'abri de la poussière dans un endroit propre.



Ce symbole indique que ce produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Vous devez le déposer dans un lieu de ramassage prévu à cet effet, par exemple, un site de collecte officiel des équipements électriques et électroniques (EEE) en vue de leur recyclage ou un point d'échange de produits autorisé qui est accessible lorsque vous faites l'acquisition d'un nouveau produit du même type que l'ancien.

Toute déviation par rapport à ces recommandations d'élimination de ce type de déchet peut avoir des effets négatifs sur l'environnement et la santé publique car ces produits EEE contiennent généralement des substances qui peuvent être dangereuses. Parallèlement, votre entière coopération à la bonne mise au rebut de ce produit favorisera une meilleure utilisation des ressources naturelles. Enlevez les piles usagées et déposez-les dans un point de collecte. Pour obtenir plus d'informations sur les points de collecte des équipements à recycler, contactez votre mairie, le service de collecte des déchets, le plan DEEE approuvé ou le service d'enlèvement des ordures ménagères.